Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 16 Décembre 1891. No. 10.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE MOINE QUÊTEUR

Il y avait une fois, en automne, au pays savoyard, une moine capucin qui faisait la quête du vin pour son couvent. Pieds nus, vêtu de marron, les reins ceints d'une corde, portant sur son dos le bidon de ferblanc destiné à contenir les offrandes des vignerons, il allait de village en village, au bord du lac d'Annecy, implorant la générosité des propriétaires et leur promettant en échange des prières ferventes, ce qui n'était pas à dédaigner ; on savait que les prières de ce frère quêteur étaient particulièrement précieuses, car, par grâce spéciale, il avait l'oreille du bon Dieu et de Saint-François. — Néanmoins cette année-là, les vignes avaient gelé en mai, la récolte était maigre, les vignerons étaient de mauvaise humeur et par conséquent peu donnants. Après avoir marché toute la journée au soleil, qui ne laissait pas d'être ardent, bien qu'on fut en octobre, le moine sentait son bidon lui peser sur les épaules, encore qu'il se trouvât à moitié vide. A la tombée du jour, il arriva harassé et les pieds en sang près d'une cabane de pêcheur qui mirait son toit de chaume dans les eaux vertes du lac, et, n'en pouvant plus, il frappa à la porte demandant un gite pour la nuit. La femme du pêcheur vint lui ouvrir. C'était une jeune femme fort jolie et très avenante ; mais, quand elle eut entendu la requête du frère quêteur, elle secoua tristement la tête : "Je vous plains de tout mon cœur, mon pauvre frère, lui dit-elle, mais je ne puis vous loger, car mon mari va rentrer ; il déteste les moines et il est fort brutal." Pourtant, le moine redoublant ses supplications, elle finit par avoir compassion et le laissa entrer. Elle lui servit en hâte un souper de bouillie de châtaignes et le fit monter dans le grenier où il se cacha dans le foin.

Très tard dans la soirée, le pêcheur rentra. Il était fort grognon, n'ayant rien pris et mourant de faim. Il trouva sa soupe mauvaise, jeta son écuelle à la tête de sa femme et, bien que celle-ci ne répliquât pas, il se mit à la battre fort vilainement. Du fond du fenil où il s'était mussé, le capucin entendant toute cette scène, et l'injustice de ce traitement lui arracha une exclamation indignée. Le pêcheur avait l'oreille fine. " Ah ! dévergondée, s'écria-t-il, il y a quelqu'un là-haut ! C'est sans doute un de tes galants que tu as caché dans le foin ?—Non, répondit la jeune femme, c'est un moine qui m'a demandé de lui donner à coucher.—Un moine ! Attends ! je vais lui régler son compte ! " Et il se précipitait vers l'échelle du fenil en brandissant un gourdin. Le pauvre frère n'eût que le temps de sauter par la gerbière, heureusement peu élevée, et de s'en aller coucher dans les joncs de la berge. Là il trouva la barque du pêcheur, la détacha doucement et, ramant avec vigueur, il gagna l'autre rive.

Près du talus où il aborda, dans une petite anse, se dressait le manoir de la Maladière, dont les fenêtres étaient encore éclairées. Le moine, plus que jamais vanné de fatigue, résolut d'aller y demander l'hospitalité pour la nuit.—Ce manoir était la propriété d'une jeune dame fort riche, mais d'humeur tellement acariâtre et hargneuse, que son mari avait été obligé de la quitter et que ses domestiques ne la servaient qu'en tremblant. Elle accueillit la requête du capucin avec force plaisanteries, d'un goût douteux, prétendit que les moines, ayant fait vœu de pauvreté, n'avaient besoin que de pain noir pour souper et d'une botte de paille pour le couché. En conséqueuce, elle commanda qu'on servit au frère la soupe des chiens et qu'on lui dressât un lit dans l'écurie. Elle-même, pour le narguer, vint à la cuisine, tandis qu'il se reposait au coin de l'âtre. Elle le railla sur le contenu de son bidon, l'accusa d'être un hypocrite et de s'enivrer en cachette avec le vin de la quête. Le pauvre moine se faisait petit et ne répondait rien, ce qui exaspéra encore davantage cette arrogante créature. Elle l'invectiva de plus belle et finalement le fit jeter dehors.

Quand l'infortuné capucin se vit sur la route, par cette froide nuit d'octobre, il ne put s'empêcher d'établir une comparaison entre cette châtelaine si dure au pauvre monde et la femme du pêcheur, si avenante et charitable. Les conditions humaines lui parurent mal arrangées, et il lui monta au cœur un peu de rancune,—car, pour être moine, on n'est pas moins sensible à l'injustice.—Donc, il s'agenouilla sur la terre, et levant les yeux vers le ciel plein d'étoiles scintillantes : " Mon bon Dieu, pria-t-il, et vous, vénéré saint François, faites que la dame de ce manoir prenne la place de la femme du pêcheur, et qu'en retour, celle-ci devienne la châtelaine de la Maladière."

Comme on l'a dit plus haut, le capucin jouissait au ciel d'un crédit illimité, et incontinent sa prière fut exaucée. Des mains invisibles exécutèrent la transmutation des deux femmes. Au matin, l'acariâtre châtelaine de la Maladière s'éveilla dans la cabane du pêcheur, qui, comme entrée de jeu, accueillit ses exclamations irritées par une formidable volée de bois vert.—A son tour, la femme du pêcheur de truites se trouva à son réveil dans un grand lit à courtines de soie, au milieu d'une belle pièce tendue de tapisseries. Quand la femme de chambre entra doucement pour apporter le déjeuner de sa maîtresse, elle fut étonnée de voir dans le lit une jeune femme jolie et douce, au lieu de l'arrogante harpie de la veille, et son étonnement redoubla quand elle l'entendit lui adresser la parole sur un ton aimable et poli. La nouvelle châtelaine se leva et émerveilla tous les gens par sa bonne grâce et sa bieuveillance. On cria au miracle et le bruit de cette métamorphose se répandit rapidement aux alentours, de sorte que le seigneur châtelain, qui s'était enfui loin de son ancienne épousée, s'empressa de réintégrer le domicile conjugal pour contempler la nouvelle maîtresse du logis. Il fut si ravi de la beauté et de la douceur de la jeune dame qu'il résolut de l'épouser sur-le-champ. Le mariage fut célébré à l'église voisine et les nouveaux mariés revinrent en calèche au manoir. Comme ils longeaient les bords du lac, une femme en haillons, qui lavait son linge sur les pierres du talus, jeta un coup d'œil sur le couple, lâcha son battoir et se mit à courir derrière la calèche en criant au cocher : " Arrête, Mauricet ! Arrête donc, butor ! "

Le châtelain se pencha et reconnut sa première femme. Un frisson le prit et il cria à son tour à Mauricet : " Fouette tes chevaux, mon garçon, et au grand galop !..."

La calèche disparut ; l'ex-châtelaine, essoufflée, s'en revint piteusement vers la cabane du pêcheur et, comme elle était en retard pour le souper, celui-ci, par surcroît, la régala d'une nouvelle volée de bois vert. Le capucin qui était sur la route et qui vit la chose, s'en esclaffa tellement qu'il failli répandre tout le vin de son bidon.

ANDRÉ THEURIET.

LE PEINTRE D'ENSEIGNES

L'*International*, de Londres, raconte ce fait d'un artiste qui a peint, il y a quelques années, un ours sauvage pour l'enseigne d'une *public house* de West Croydon.

" Combien me demandez-vous pour me peindre un ours, mais là, un bel ours blanc, dont l'aspect seul puisse m'attirer une nombreuse clientèle ? avait dit le débitant de boissons à M. Grièvе, un de nos amis, artiste très modeste et de beaucoup de talent.

—Quatre guinées, avait répondu le peintre.

—Quatre guinées, mais William, votre concurrent, ne m'en demande que trois.

—Comment ! vous voulez dire qu'il vous peindra un ours pour trois guinées ?

—Certainement.

—Et sera-t-il sauvage ou apprivoisé ?

—Un ours sauvage.

—Avec une chaîne ou sans chaîne ?

—Sans chaîne.

—Eh bien ! moi aussi, je vous peindrai pour trois guinées un ours sauvage sans chaîne !

—C'est entendu !

—Affaire conclue."

Huit jours après, un grand cadre en bois était fixé au-dessus de la porte d'entrée. Sur un fond noir, se détachait un magnifique ours blanc, qui fit l'admiration de tous les buveurs de l'endroit.

Mais voici le revers de la médaille. Vendredi dernier, une tempête épouvantable éclata pendant la nuit sur le village de Croydon. De la pluie, de la grêle, de la neige, du vent, rien n'y manqua. Samedi matin, lorsque le *publican* vint pour enlever les volets de son cabaret, il jeta un regard vers son enseigne, mais ô surprise ! l'ours avait disparu.

Vite, on va quérir le peintre, et on lui fait part de ce phénomène.

—Etait-ce un ours sauvage ou un ours apprivoisé ? demanda froidement l'artiste.

—Un ours sauvage.

—Etait-il enchaîné ou non ?

—Il ne l'était pas.

—Eh bien ! alors comment pouvez-vous supposer qu'un ours sauvage, par un temps comme celui qu'il a fait la nuit dernière, ait pu rester en place, s'il n'était pas attaché par une chaîne ? Jamais, au grand jamais ! aucun ours n'y aurait résisté. Donnez-moi les quatre guinées que je vous ai demandées, et je vous ferai un ours enchaîné, qui n'ira plus se promener lorsqu'il y aura un ouragan quelconque."

Le *publican* donna les quatre guinées, et hier notre ami Grièvе, au lieu de suspendre une aquarelle au-dessus de la porte du public house, y cloua un bel ours blanc, bien enchaîné et surtout.... *peint à l'huile.*

LE CAPORAL ET LE PHOTOGRAPHE

M. de M... habite Sedan, quand il n'a pas envie de chasser, il fait de la musique ; quand la musique l'ennuie, il se campe derrière un objectif et prend des points de vue.

Ces jours derniers, il faisait le tour de la ville, et s'arrêta devant un point fortifié, surmonté d'un canon.

Il n'en fallait pas davantage pour que l'officier de service crût avoir affaire à un Prussien.

Il appela le caporal et lui dit : " Prends tes quatre hommes, et va m'empoigner en bas le photographe et le cliché."

M. de M...., ayant terminé son opération, avait plié bagage.

Le caporal avisa deux promeneurs.

" C'est vous, dit l'un d'eux, que vous êtes le nommé Cliché ?

—Pas le moins du monde, balbutia le bourgeois.

—Silence ! s'écria sévèrement le caporal : vous et le sieur photographe, suivez-moi ! "

Et se présentant devant l'officier :

" Voici les hommes, mon commandant ; le nommé Cliché a seul refusé d'obtempérer ! "

Ce qu'il faut à un peuple, c'est beaucoup moins l'instruction que l'éducation, car enfin l'instruction est toujours bornée pour la multitude ; et dans cette diffusion égale de quelques notions élémentaires, il n'y a rien évidemment de ce qui fait les siècles de génie. Il est même permis de dire qu'un peuple composé seulement de gens lettrés et de savants ne pourrait pas exister en société, attendu que la société a des conditions matérielles que les savants et les gens lettrés ne sauraient ni ne voudraient accomplir.

Dieu a fait ainsi la société, et les lois de Dieu ne seraient pas aisément changées, je le soupçonne.

Il y a donc quelque chose de faux dans ce qu'on nomme l'instruction publique et l'instruction populaire.

Le mot d'éducation est seul complètement vrai. Il faut de l'éducation à un peuple ; sans l'éducation, l'instruction pourra très bien le mener à la barbarie.

Toutefois, l'éducation ne peut guère être distincte de l'instruction, puisque donner de l'éducation à un peuple, c'est l'instruire ; et elle ne peut pas davantage être séparée de l'enseignement, puisque l'enseignement transmet l'instruction.

Mais l'éducation n'en reste pas moins le fonds de l'instruction comme de l'enseignement.

L'éducation est l'âme des études humaines, quelles qu'elles soient en elles-mêmes, et que soient les méthodes employées pour les transmettre aux autres hommes.

LAURENTIE.

M. Arthur Buies dit au début d'une de ses conférences :

Comme le dit Onésime Reclus, dans son admirable tableau de l'univers qui a pour titre LA TERRE A VOL D'OISEAU, "le Canada est un des beaux pays du monde" ; et moi, messieurs, moi qui ai beaucoup voyagé, qui ai promené mon incurable bohême sous bien des climats divers, je dirai plus, je dirai qu'il n'y a pas de pays plus beau que le Canada durant les mois d'été. Il y en a de plus connus, de plus vantés, et en bon nombre même ; l'Italie, la Suisse, le midi de la France, les rudes mais incomparables paysages de l'Ecosse, la patrie ensoleillée du Cid, les rivages classiques et les vallées et les monts, habités par les dieux du pays des Hellènes, ont tour à tour inspiré les peintres et les poètes. Que de fois le Danube, le Bosphore et le Rhin n'ont-ils pas mêlé des chants harmonieux à la cadence de leurs ondes ! Le Mississippi et plus tard l'Hudson lui-même sont entrés à leur tour dans ce concert de l'imagination enchantée, mais où est le poète du Saint-Laurent ? Qui donc chantera jamais en strophes dignes de lui ce roi des fleuves qui semble comme un bras d'océan soulevé, puis retombé de tout son poids sur la terre qu'il a entr'ouverte ; qui a gardé de la mer la majesté terrible ou souriante, tumultueuse ou assoupie, qui a

MARCHANDISES D'AUTOMNE ? 1891. ¿

pour bordure une chaine de montagnes ondulant comme ses flots, les colorant des reflets de leurs longues pentes azurées, et pour lit de repos une vallée de cinq cents lieues où la nature a entassé ses plus précieux dons, multiplié ses plus saisissants aspects.

Le Manitoba.

Mercredi, 16 Decembre 1891

REGLEMENT ANNULE

La cour vient d'annuler le règlement de la cité de Winnipeg No. 514, relatif au prélèvement des taxes scolaires en conformité de la pétition de M. Alex. Logan.

Le *Free Press* sait de source certaine quel est en realité l'auteur de l'action, c'est-à-dire le gouvernement provincial. Nous donnons une traduction de son article dans une autre colonne. Nous croyons l'assertion de notre confrère vraie. L'on veut jouer au fin fin—comme l'on dit vulgairement, faire du grabuge, soulever les passions populaires et remporter les élections générales, c'est le but suprême, rester crampouné aux banquettes ministérielles, eussent elles le caractère du pilori pour soi.

Nous ne redoutons rien.

Nous avons conclu à une époque où il n'y avait pas encore de majorité dans Manitoba, un pacte avec nos compatriotes des autres origines, un pacte solennel, garantissant à la satisfaction générale, les droits de tous indistinctement. Ce pacte n'a pas été accepté pour un nombre déterminé d'années, mais pour toujours. Si ce n'eut été pour enlever à celle des deux confessions, catholique ou protestante qui deviendrait la majorité, la faculté d'empiéter sur les droits du plus faible, l'on aurait raison de demander s'il aurait été raisonnable de se préoccuper de cette question.

En se reportant pour un instant à l'epoque du pacte, l'intention des parties et celle du législateur sautent aux yeux.

Ainsi l'a décidé la Cour Suprême, ainsi le décidera le Conseil Privé, en dépit des criailleries et des affidavits au contraire.

Ce sont bien nos gouvernants ! L'anarchie s'il le faut ! Faisons peur au conseil privé,—faisons lui peur, nous, Greenway, Martin, Smart, McMillan, McLean et Sifton ! S'ils appelaient à leur aide les héros du fort White et refaisaient une rédistribution de médailles de ferblanc ? Et en avant ! Boum ! Boum !

La loi est pour nous ou elle ne l'est pas. Nous réclamons la première alternative, et notre prétention a été trouvée fondée. Il reste encore un tribunal de dernier ressort, il est vrai, mais ne serait-il pas plus digne d'un gouvernement qui se respecte de ne pas se rattacher à de misérables futilités qui ne tiendraient même pas devant ces tribunaux qu'établissent quelquefois les écoliers en veine de gaieté, et de s'en tenir à la question constitutionnelle, la seule qui soit en litige.

La majorité verra, nous en sommes sûr, le petit jeu de ces braves et grands hommes !

Le Dr Bryce, tout naturellement, a fait une déclaration avec deux ou trois autres. M. Perdue a comparu pour M. Logan, M. Howell, pour le gouvernement, et M. Campbell pour la cité.

Le jugement prononcé par l'hon. juge en chef, auquel ont adhéré les honorables juges Dubuc et Bain, est analogue à celui de la cour suprême, en ce sens qu'il déclare que la constitution garantit aux membres de l'Eglise d'Angleterre les droits dont ils jouissaient avant l'union.

LE CINQUANTENAIRE DES OBLATS

Nous publions ci-dessous un rapport, extrait d'un journal de Montréal, de la belle célébration du cinquantenaire de l'arrivée des Oblats en Canada.

Nous voudrions donner un compte-rendu plus complet, surtout publier les beaux discours qui ont été prononcés. Malheureusement, les cadres restreints d'un journal hebdomadaire ne nous le permettent pas.

Cependant, nous voulons dire que plus que les autres parties du Canada, nous sommes redevables au missionnaire Oblat.

Les deux premiers missionnaires de cet ordre dévoué qui soient venus ici, sont le R. P. Aubert et le F. Taché, aujourd'hui notre vénérable archevêque. Ce nom seul signifie tout. Depuis cinquante moins quelques années, Monseigneur cultive ce champ, dans les commencements si aride, du Nord-Ouest. C'est ici surtout que la devise de l'Oblat : " enseigner l'évangile aux pauvres " s'appliquait plus spécialement. Pauvreté complète, en effet, morale et matérielle. Quel travail, quel dévouement n'a t il pas fallu pour obtenir les changements que nous constatons aujourd'hui !

Depuis quarante ans qu'il dirige ce diocèse, Monseigneur, secondé par ses frères, a vu reculer la civilisation jusqu'aux régions de l'extrême Nord.

Du lac supérieur à l'Océan Pacifique, à l'ouest, au nord, partout l'on rencontre l'Oblat, infatigable et jamais satisfait de sa tâche, tant qu'il reste en avant de lui du bien à faire.

A cette heure, Mgr l'archevêque est le metropolitain de cinq suffragants, nos Oblats, et l'œuvre de salut marche toujours.

Avant de terminer ces remarques, nous exprimons l'espoir que nous avons, de voir dans quelques années, à Saint Boniface, la même fête que l'on vient de célébrer à Montréal, et que Mgr pourra lui-même présider aux réjouissances de ces jours à jamais memorables.

Le cinquantenaire de l'arrivée des Pères Oblats au Canada est celébré avec la plus grande pompe. La démonstration de lundi soir a été des plus imposantes. Dès le commencement de la soirée les rues avoisinant l'église Saint-Pierre étaient bondées de fidèles anxieux de prendre part à la démonstration. Il y avait au moins 10,000 personnes.

Pendant la journée, on annonça que Son Eminence le Cardinal Taschereau ne pouvait assister à la fête vu l'état de sa santé. Neanmoins, la parade a eu lieu, et vers huit heures, le clergé, les visiteurs et un certain nombre de citoyens de la partie Est sont montés dans des voitures pour défiler dans les rues Visitation, Notre-Dame, Amherst, St-Christophe, Ste-Catherine, Panet, Dorchester, Papineau et Maisonneuve. Les feux d'artifice ont été très jolis. Dans tout le voisinage de l'église et dans les rues du parcours, on voyait à chaque maison des témoignages de bonne volonte de la part des zelés citoyens du faubourg Québec. Aussi longtemps que la procession était en mouvement, il y a eu aussi des feux d'artifice sur le Champ de Mars, au Jardin Viger et à la résidence des Oblats.

Après la procession, l'église Saint-Pierre s'est remplie de fidèles.

LE CLERGÉ ET LES INVITÉS

prirent place dans le sanctuaire. Ceux qui s'y trouvèrent sont : les archevêques Taché et Duhamel, les évêques Laflèche, des Trois-Rivières, et Lorrain, de Pembrooke, le R. P. Martinet, assistant général des Oblats, le R. P. Fournier, supérieur des Oblats à Plattsburg, le R P. Bradley, O.M.I., et le R. P. Nichols O.M.I., tous deux d'Irlande, le R. P. Salmon, Recteur de l'église Sainte-Marie, l'abbé Lévesque, du diocèse de Sherbrooke, le R. P. Foucher, du collège Bourget, de Rigaud, le R. P. Poitras, supérieur des Oblats, à Mattawan, le R. P. Lauzon, supérieur de ceux de Hull, les RR PP. Piau de Maniwaki, McGuckin, recteur de l'Université d'Ottawa, McGrath, provincial des Oblats aux Etats-Unis, Tétrault, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste de New-York, Decelles, secrétaire de Mgr Laurin, Cannon, Reault, Lacombe, O.M.I., representant Mgr Grandin, le Frère Louis, dernier survivant des premiers membres de cet ordre qui sont venus au Canada, les RR. PP. Dandurand, premier Oblat canadien, Garin, supérieur des Oblats à Lowell, Mass., et plusieurs autres représentants du clergé.

Parmi les laïques présents, étaient MM. L. O. Taillon, juge Taschereau, A. A. C. LaRivière, du Manitoba, Pariseau, président de la chambre de commerce, vicomte E. Darnault de Roy Maria, L J. Lapointe, président de l'Union Saint-Pierre et autres.

L'ADRESSE

L'échevin Martineau, président du comité des citoyens, lut alors l'adresse, après quoi M. Loranger, trésorier, offrit au Rév. Père Provincial une bourse contenant $4 000, ainsi qu'une quantité considerable d'habits destinés aux missionnaires du Nord-Ouest.

Mgr Taché fit brièvement l'histoire du Nord-Ouest et celle de sa vie dans l'ordre des Oblats.

Le R. P. Lefebvre adressa aussi la parole.

LA MESSE

La magnifique église Saint-Pierre est richement decorée de guirlandes. En outre des drapeaux français et britanniquè et de plusieurs pavillons, sont suspendus des festons de fleurs disposés avec art.

Hier matin, la messe pontificale a été célébrée par Sa Grandeur Mgr l'archevêque Fabre, assisté des abbés Langevin et N. A. Dugas, diacre et sous-diacre. Les diacres d'honneur étaient les abbés Leblanc et Bruchési, et les maîtres des cérémonies, MM Decelles et Brosseau. M. l'abbé Vaillant a servi comme assistant.

Dans le sanctuaire, on a remarqué : Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface ; Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa ; Mgr Moreau, de Saint-Hyacinthe ; Mgr Blais, de Rimouski ; Mgr Lorrain, de Pembrooke ; le R. Père Ouellette, supérieur du collège de Saint-Hyacinthe ; R. Père Jean-Baptiste, supérieur des Trappistes, à Oka, et autres. Près des balustrades se trouvaient les invités, parmi lesquels on a remarqué les honorables MM. Mercier, Robidoux, Chapleau, McShane, juges Jetté, Loranger, Mathieu, Taschereau, le sénateur Armand, MM. Curran, M P. Desjardins, M. P., L. O. David et autres.

Un chœur de cent voix a chanté la messe avec accompagnement d'orgue et d'orchestre. M. l'abbé Guyot, du Séminaire, a fait un éloquent sermon. Pendant plus d'une heure, il a retracé l'histoire des Oblats et en terminant, il invita les fidèles qui encombraient l'église à faire avec lui une fervente prière à l'Immaculée Conception dont on célébrait aussi la fête et que les Oblats vénèrent comme leur plus grande protectrice.

Après la messe, M. l'échevin Martineau a lu une adresse pleine d'expressions aux évêques présents, et Sa Grandeur Mgr Fabre y a répondu chaleureusement.

A LA TABLE DU BANQUET

Il y avait environ 600 convives. A la table d'honneur, on remarquait : l'échevin Martineau, ayant à sa droite Mgr Fabre, archevêque de Montréal ; le R P. Martinet, O.M.I., assistant du supérieur général et visiteur de la Province du Canada ; Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa ; le sénateur Armand, Mgr Blais, évêque de Rimouski ; M. Maréchal, vicaire-général ; l'abbé Collin, supérieur du Seminaire Saint-Sulpice, Montréal ; les honorables juges Jetté, Loranger, Mathieu, Taschereau et Desnoyer, et le R. P. Lefebvre, Provincial des Oblats en Amerique. M. le président avait à sa gauche, l'honorable Honoré Mercier, comte romain, Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface ; l'honorable M. Chapleau, Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, le maire McShane, le sénateur Tassé et l'hon. M. Robidoux.

Mgr Laflèche, demandé pour adresser la parole, a dit que ce n'etait pas le désir qui lui manquait, mais la voix. Il a cédé sa place à M. Chapleau, auquel ont succède MM. Mercier et McShane

La présence de Mgr Taché et du R. P. Dandurand, ces deux témoins des débuts de la congrégation au Canada, rappelle le succès des missionnaires Oblats dans les froides régions qu'au prix de souffrances endurées toujours avec joie, des périls affrontés avec une ardeur toujours nouvelle, de difficultes malgré tout surmontées, ils ont évangelisé pendant 46 ans. Ils ont été les vaillants continuateurs des Récollets et des Jésuites du 17me siècle. Aussi, ont-ils été récompensés de leurs fatigues et de leurs travaux par le résultat le plus consolant au point de vue non-seulement religieux, mais aussi civilisateur.

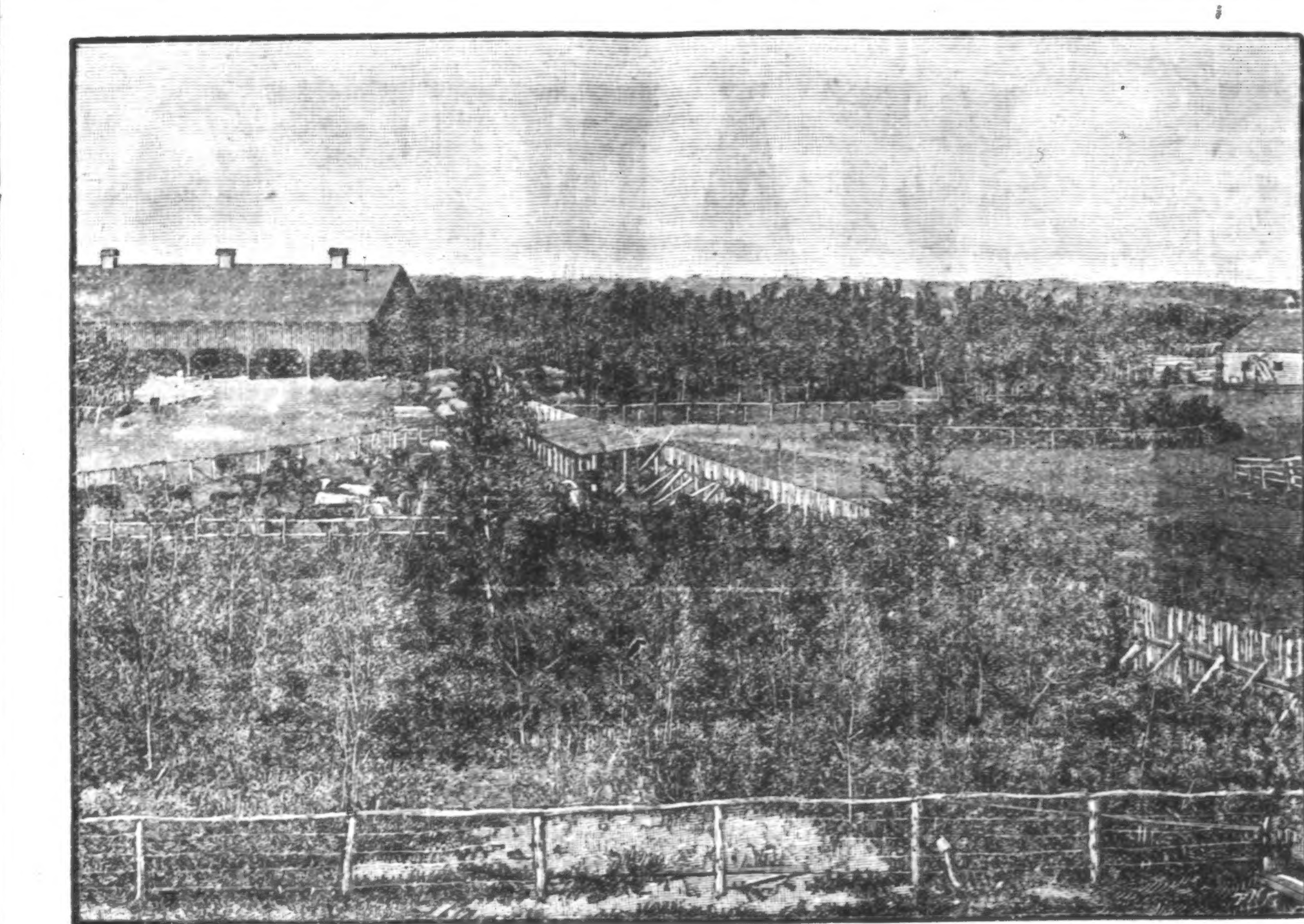
Les Pères Oblats ont établi leur maison principale à Montréal en 1848 et pris la desserte de l'église Saint-Pierre, dans le faubourg Québec. Ils y avaient d'abord leur noviciat, mais le nombre croissant des membres de la Congrégation les a contraints de s'établir à Lachine.

On sait tout le bien qu'ils ont fait dans cette ville ; on sait combien sont florissantes et zélées les Congrégations de Saint-Pierre. Ils ont également à Québec accepté la desserte de l'église Saint-Sauveur et transformé ce quartier populeux.

Evangelizare pauperibus, misit me. Le Seigneur m'a envoyé évangéliser les pauvres : telle est la devise des Oblats. Ils s'y sont conformés avec une abnégation et un dévouement vraiment admirables.

Aussi, la population catholique toute entière de Montréal s'est empressée de saisir cette occasion du cinquantenaire de leur arrivée en cette ville pour leur témoigner sa vive reconnaissance de tant d'efforts pieux et de services rendus.

- *Le Canadien.*



PARTIE DE LA FERME DU Dr BARNARDO A RUSSEL.—(Du *Western World.*)

SESSION DE L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Elle s'est ouverte jeudi le 11, avec le cérémonial d'usage. Après l'élection de M. Ross comme orateur, Son Honneur prononça le discours suivant. (Nous omettons quelques paragraphes qui ont rapport à la récolte, aux progrès du pays, etc) :

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Depuis la prorogation de la dernière Assemblée un des districts les plus riches des Territoires a été ouvert par la construction d'une ligne de chemin de fer de 190 milles, depuis la ville de Calgary à celle d'Edmonton, le grand point de distribution de la partie non organisée des Territoires.

On doit féliciter la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien de sa sagesse et de la prévoyance dont elle fait preuve en mettant en rapport avec les marchés du monde entier ces régions qui n'attendent que le travail de l'immigrant pour se couvrir de riches moissons.

Une autre ligne, qui n'est pas sans importance, est à l'heure qu'il est en construction entre Calgary et Macleod. Ce chemin de fer qui se déroulera à l'ombre de nos majestueuses montagnes, traverse les riches plateaux et les grasses vallées des régions d'élevage du sud-ouest. Au sud-est, la même compagnie est à la veille de construire une voie ferrée qui devra attirer l'immigrant et ouvrir au marché un district fertile des plus considérables.

Qu'il me soit permis en cette circonstance d'appeler toute votre sollicitude et l'attention des cultivateurs sur l'importance de développer l'industrie laitière dans les Territoires. Rien n'empêche l'industrie du beurre et du fromage de ce pays, du moment qu'elle est conduite avec intelligence et le soin requis de devenir aussi avantageuse et aussi productive que la culture des céréales ou l'élevage des bestiaux. Stimulé par les succès de la Hollande, du Danemark, de la Belgique et du Nord de la France, le gouvernement n'épargne aucun sacrifice pour développer l'industrie laitière en Canada, et au moyen d'une éducation intelligente mettre le cultivateur canadien en état de faire concurrence aux pays ci-dessus lesquels doivent à cette industrie une grande mesure de leur prospérité financière.

Tout nous invite à seconder autant que possible le gouvernement fédéral dans cette tâche patriotique, et à lui assurer la co-opération sérieuse de la classe agricole, si largement représentée dans cette Législature. Que le succès couronne tant d'efforts, et ce sera un motif de plus pour nous enorgueillir de notre pays, si vaste et si fertile, avec ses immenses possibilités, ses institutions si libres, le caractère paisible et soumis de sa population, sa loyauté à la couronne britannique, et sa foi inébranlable dans son avenir comme nationalité vigoureuse et distincte sur le continent de l'Amérique du Nord.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vertu d'un acte passé à la dernière session par le Parlement du Canada, il est statué que cette Législature aura, sous certaines conditions, le pouvoir de faire des Ordonnances sur diverses matières, et entr'autres sur la dépense des fonds territoriaux, et telle partie d'aucun crédit affecté par le parlement à l'usage des Territoires, que le lieutenant-gouverneur sera autorisé de dépenser avec l'avis et le consentement de l'Assemblée Législative ou d'aucun de ses comités.

Il vous appartient d'examiner si, en outre de l'organisation ordinaire des comités permanents, vous avez besoin d'autres comités pour vous acquitter des nouveaux devoirs qui vous sont imposés.

En ceci comme en toute autre matière se rapportant à vos fonctions de législateurs, je serai heureux d'agir avec vous avec promptitude et cordialité.

Il est de mon devoir d'appeler votre attention sur la diminution des crédits scolaires pour l'année courante ; vous devrez modifier la base sur laquelle ces argents avaient été jusqu'ici distribués.

En réponse aux requêtes de la Législature Territoriale, le Parlement du Canada vous a revêtu du pouvoir de légiférer sur la question des boissons enivrantes : sera cependant exceptée de votre juridiction, par une sage disposition, cette partie des Territoires qui n'est pas représentée dans cette enceinte : j'ai confiance que quelle que soit votre attitude sur cette grave question, votre législation aura pour effet de conserver la belle réputation dont jouit aujourd'hui le peuple des Territoires pour sa moralité et son respect de la loi.

Un état des recettes et des dépenses du fonds général du revenu vous sera communiqué avec le rapport de l'auditeur.

Mesiseurs de l'Assemblée Législative.

J'ai l'espoir que le résultat de vos délibérations sur les diverses matières qui vous seront soumises, sera à l'avantage et pour la prospérité des Territoires. Daigne la Divine Providence vous diriger dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

Lundi, le 14, Son Honneur a envoyé un message, communiquant une copie de l'ordre en conseil qui concède les pouvoirs demandés depuis trois sessions, c'est-à-dire le contrôle des fonds votés à Ottawa pour le gouvernement des Territoires. La section 19 du nouvel acte dit : " Le gouverneur par et de l'avis de l'Assemblée Législative, ou d'aucun de ses comités, contrôlera la dépense des revenus locaux et des deniers votés par le gouvernement fédéral." L'ordre en conseil qui est daté du 8 décembre dit que le Ministre de l'Intérieur avise le conseil, qu'il est désirable de transférer immédiatement ces sommes à l'Assemblée, et le conseil a en conséquence donné les instructions nécessaires à cette fin. Voici une liste des montants transmis :

Dépenses de voyage, $2,000 ; élections, $1,000 ; papeterie, etc., $2 000 ; journaux, $700 ; direction de 4 forets à puits, $3,000 ; écoles, moirs $5,000 pour les districts non représentés, $95 000 ; ponts et chaussées, $35,000 ; impression, annonce, traduction, etc., $7,000 ; publication des rapports des magistrats, $1 500 ; bibliothèque, $1 600.

Lundi M. Cayley a présenté une motion demandant la formation d'un comité spécial pour préparer l'acte des licences. M. Cayley est en faveur d'une loi analogue à celle de McCarthy avec des dispositions libérales au sujet de l'option locale. M. Oliver est en faveur de l'option locale.

UN PRETEXTE, UNE MOQUERIE ET UNE FRAUDE

Quand l'application de M. Alexander Logan, pour annuler le règlement autorisant la perception des taxes scolaires fut portée en cour, l'impression générale était que cette démarche était l'action de l'Eglise d'Angleterre ; l'affidavit de l'Evêque de la Terre de Rupert insérée dans l'application semblait être une preuve convaincante.

Une application de cette nature, faite par l'Eglise d'Angleterre, ou une section influente de cette dénomination, l'évêque en tête, mériterait le même respect et la même considération qui ont été donnés à l'action de l'Eglise Catholique. Autant que peut le comprendre un laïque, en loi, l'Eglise d'Angleterre et les presbytériens ont droit à des écoles séparées comme les catholiques, car ils avaient des écoles avant l'entrée de la province dans la confédération.

Mais voici qu'un nouveau jour vient nous montrer le véritable caractère de cette application.

Sur la foi de l'Evêque de la Terre de Rupert, lui-même le *Free Press* affirme que ni l'évêque ni son église, ne sont en aucun sens parties à l'application en question ; et que ni l'un ni l'autre ne l'ont décidée ou promue. L'affidavit de l'évêque n'a pas la portée d'une approbation de l'action prise, car les déclarations qu'ils renferment pouvaient s'obtenir par témoignage devant une cour de justice.

Cette application est une fraude pratiquée contre les cours de justice et contre le peuple ; son auteur, c'est le gouvernement local ; son objet réel c'est d'empêcher le règlement final de toute cette question des écoles avant les prochaines élections générales, car l'on sait que la confusion qui résulterait pourrait lui donner une mince chance de ne pas être balayé aux polls.

L'on verra que M. Logan est indemne de tous frais dans cette cause, c'est le gouvernement qui les assument ; l'on découvrira probablement avant longtemps que le solliciteur apparent de M. Logan a préparé sa cause d'après les instructions du gouvernement. L'on sait aussi que M. Howell approuve l'application, toujours d'après les instructions du gouvernement. M. Campbell représentera la cité, mais il est certain qu'il ne saurait pas plus qu'à l'ordinaire oublier la tendre sollicitude qu'il porte aux intérêts de ses amis politiques. Sous les circonstances il est facile de prévoir comment sera menée la cause. Il n'y aura qu'une contestation nominale, c'est-à-dire qu'il n'y en aura pas du tout. Nous aurons une cause *ex parte*, c'est-à-dire une fraude contre les tribunaux et contre le peuple. L'on conçoit avec tristesse qu'il soit possible de faire servir nos tribunaux à de semblables fins.

Il est aussi difficile de concevoir comment un homme du caractère de M. Logan ait pu sciemment se prêter à ce rôle de bouc-émissaire et que pour devenir l'instrument du gouvernement il découvre après vingt ans de parfaite quiétude, inopinément, que l'on a empiété sur ses droits. L'on croirait plutôt qu'il a été à son insu jeté dans ce qu'il reconnaîtra tôt ou tard être une fausse position

L'histoire de la conduite du gouvernement actuel en matière d'éducation n'est qu'une série ininterrompue, de duplicité et de mauvaise foi, et ce dernier acte ne la dépare pas.

Cette prétendue cause de l'Eglise d'Angleterre n'est qu'un prétexte, une moquerie et une fraude—(Le *Free Press*).

NAISSANCES

DUHAMEL—En cette ville, le 16 courant, Madame Adolphe Duhamel, un garçon.

GUICHON—En cette ville le 15 courant, Madame David Guichon, une fille.

BERTRAND—M. et Mme Théophane Bertrand ont l'honneur de faire part à leurs amis de la naissance de leur fils arrivée le 4 décembre dernier. Parrain et marraine, l'hon. J. E. P. Prendergast et son épouse.

ELECLIONS MUNICIPALES D'HIER

WINNIPEG

M. Alex. McDonald, marchand, l'a remporté sur son concurrent, M. l'échevin Taylor, par une majorité de 281 voix. M. McDonald a obtenu la majorité dans tous les quartiers.

Conseillers—Dans le quartier No. 1, M Ross a été élu conseiller par 25 voix contre M. Bull. L'échevin Smith a été défait par 174 voix dans le quartier 3, par M. Wyatt ; dans le quartier 4, M. West a défait MM. Fletcher, Dalgleish et Calloway ; sa majorité est de 36 voix sur M. Fletcher ; quartier 4—terme d'un an, M. Frederickson, 186 de majorité.

Quartier 4—Terme de 2 ans, M Jameson a défait M. Penrose par 204.

Le règlement accordant $20 000 à l'exposition industrielle a été refusé. M. McIntyre est réelu commmissaire et M. McPherson est élu.

MUNICIPALITÉ DE SIFTON.

Préfet—R. Sutherland, sr, par acclamation.

Conseillers — Quartier 1, James Duncan, John Sutherland ; quartier 2, Dr Wright, Eugène Benoit ; quartier 3, Jas. Scott, George Campion, tous par acclamation excepté dans le quartier 2.

CRI DE GUERRE

Un guerrier et une guerrière de l'Armée du Salut, le Capitaine et Madame Simco, sont venus à Winnipeg implorer des secours pour la conversion des infidèles de la ville de Québec, les canadiens-français des basses classes, qui ne veulent pas se laisser toucher par le son des tam-tam, et les contorsions des preux du maréchal Booth et celles de leurs compagnes.

Les deux saltimbanques se plaignent du traitement qu'on leur a infligé. Tout s'est ligué contre eux même les tribunaux. Hélas ! Hélas, peuple infidèle ! Après force lamentations, l'on en est venu à la question principale,—un petit peu de munitions de bouches, pas à feu—pour continuer la campagne dans ce repaire de malheureux infidèles, Québec. Et un révérend, s. v. p. blâme les tribunaux, approuve l'œuvre de l'armée et en avant l'escarcelle !

Dans Québec, plus que dans les villes anglaises peut-être, il y a des loustics, des gens qui aiment à s'amuser, il y a aussi des gamins. Lorsqu'ils sont témoins d'un spectacle ridicule, ils ne prennent pas quatre chemins pour dire leur sentiment, huer et taquiner. J'ai vu des gamins faire rougir des sous pour jouir des grimaces d'un singe de bateleur, qui venait les recueillir. Ce n'était pas bien, mais enfin ce n'était qu'une farce irréfléchie.

On ne peut exiger du peuple qu'il restreigne ses appréciations complètement. Sans aller plus loin, combien de fois les casernes de l'Armée du Salut à Winnipeg n'ont-elles pas été la scène de bagarres où la police a été obligée d'intervenir. Pour être respecté il faut agir avec convenance et raisonnablement, à Québec comme ailleurs.

INCENDIE

Un incendie a éclaté quelques minutes après minuit le 12 courant, dans l'hôtel Lorne, à Moose Jaw. Les flammes se propagèrent avec une rapidité effrayante, tellement que les hôtes de l'hôtel Ontario purent à peine se sauver. Le propriétaire de l'hôtel Lorne, Henry Jackman, sa petite fille et une jeune femme du nom de Ruth McDougall n'ont pu échapper. Leurs restes carbonisés ont été sortis des décombres après l'incendie. Un serre-frein du C. P. R. du nom de McMicken et Madame Jackman, la femme de l'infortuné propriétaire de l'hôtel Lorne, sont brûlés très grièvement.

Un vent violent a mis dans l'impossibilité de contrôler le sinistre. Les pertes des deux côtés de la rue Principale, la partie commerciale, s'élèvent à $40,000.

La police à cheval a rendu de grands services. Le caporal Green en essayant de sauver les malheureuses victimes a été grièvement blessé.

Les funérailles de Jackman, sa fille et de Madame R. McDougall ont eu lieu lundi à l'église catholique et à l'église presbytérienne respectivement. Le nouveau patinoir qui s'est ouvert hier, a gracieusement et charitablement remis les recettes de sa soirée d'ouverture à Madame Jackman qui n'a plus de parents au Nord-Ouest. Inutile de dire que les billets se sont promptement vendus Madame Jackman et le serre-frein McMicken sont considérés hors de danger.

C'est la plus grande calamité qui ait frappé Moose Jaw et croyons-nous, aucune de nos villes de l'Ouest.

Il est tout probable que les bâtiments qui ont été détruits seront relevés de leurs ruines. L'irréparable se sont les pertes de vie.

Choses et Autres

Le cinq décembre, Mgr Wedhams, d'Ogdensburg, N. Y., est mort. Le vénérable évêque avait été ministre épiscopalien. Il entra au séminaire de Sainte-Marie, Baltimore, en 1860. En 1872, il fut fait évêque d'Ogdensburg. NN. SS. l'archevêque de Montréal, les évêques Lorrain et Moreau ont assisté aux funérailles.

Une assemblée des directeurs de la Cie de la Baie d'Hudson a eu lieu lundi, à Londres, sous la présidence de sir Donald A. Smith, qui a été réélu membre du bureau de direction. L'on a discuté les affaires de la compagnie au long, et les directeurs ont jugé qu'elles étaient des plus satisfaisantes.

Davitt est décidé de poser sa candidature à Waterford, après avoir décliné l'offre. Il est revenu sur sa décision, parce que les parnellistes l'ont attaqué, lui et ses partisans, pendant qu'il se rendait à une assemblée avec O'Brien et autres.

Lord Dufferin, ex-gouverneur du Canada, puis ambassadeur à Constantinople, à Saint-Petersbourg et à Rome, vient d'être nommé ambassadeur à Paris, en remplacement de lord Lytton, récemment décédé. Paris est le poste diplomatique le plus important que puisse occuper un diplomate. L'Angleterre aurait pu difficilement faire un meilleur choix.

Les poursuites contre les journaux de Québec, intentées par M. Mercier, se continuent. La presse est remplie des commentaires les plus virulents.

La législature de Québec est convoquée pour la dépêche des affaires au 29 courant.

La contestation de l'élection de M. Pelletier, M. P., de Laprairie a été renvoyée avec dépens.

Au banquet que viennent de donner les *Old Settlers* du Nord-Ouest, à Grand Forks, N. D., l'honorable consul Taylor a prononcé un magnifique discours dans le cours duquel il a prouvé qu'il connaît parfaitement tout ce qui concerne le Nord-Ouest, tant canadien qu'américain. Ce banquet, soit dit en passant a été un véritable succès sous tous les rapports.

L'élection de Sir Hector Langevin, à Richelieu, a été confirmée par les honorables juges Ouimet et Loranger, siégeant à Sorel, le 9 courant. Le pétition est renvoyée avec dépens. Depuis, sir Hector a opté pour le mandat de Trois-Rivières, car l'on se rappelle qu'il avait été élu pour les deux divisions mentionnées ici.

Voici les noms des députés qui ont perdu leur siège, tant d'un parti que de l'autre :

Libéraux—MM. Trow, de South Perth, Ont.; Gibson, de Lincoln, Ont. ; Spohn, de East Simcoe, Ont. ; Truax de East Bruce, Ont.; Barron, de North Victoria, Ont.; Hargraft, de West Northumberland, Ont ; Borden, de Kings, N. E.; Forbes, de Queen's, N. E.; Bowers, de Digby, N. E. ; Tarte, de Montmorency, Qué. ; Brodeur, de Rouville, Qué.

Conservateurs—MM. D. Henderson, de Halton, Ont ; A B. Ingram, de East Elgin, Ont ; John A. McDonald, de Victoria, N E.; Arch. C Miller, de Prince Edward, Ont.; Eugène A. Dyer, de Brome. Qué ; Jos A Gillies, de Richmond, N E.; Jos. H. Marshall, de East Middlesex, Ont.

La grippe sévit actuellement à Montréal et dans d'autres parties du Canada et aussi aux Etats Unis.

Il n'y a aucun développement nouveau dans l'imbroglio entre Terreneuve et le Canada. Mais on s'est occupé de la turbulente colonie dans d'autres quartiers.

Lord Salisbury a repris les négociations avec M. Ribot, le ministre des affaires étrangères de France, pour le règlement de la question des pêcheries. On dit que lord Salisbury, comme compensation pour l'abandon des droits de pêche de la France, offre à cette dernière de lui céder l'île de Hovey et la colonie de Logas. Nous ignorons ce que peut être l'île de Hovey. Logas est une colonie anglaise de l'ouest de l'Afrique, ayant une population d'environ 70,000 nègres

Il est douteux que la France accepte cette proposition.

La chambre des représentants, à Washington, est composée de 213 avocats, de 65 cultivateurs. de 42 instituteurs, de 2 marchands, de 20 manufacturiers, de 11 banquiers et capitalistes, de 10 journalistes, de 9 imprimeurs, de 5 médecins, de 4 marins, de 2 " clergymen," d'un mineur. d'un mécanicien, d'un chaudronnier, d'un relieur, d'un charpentier, d'un tanneur, d'un sellier et d'un peintre en voiture. Neuf des représentants sont nés en Irlande, 3 en Allemagne. 3 en Canada, 3 en Norvège, 1 en Suède, 1 en Grèce, 1 en Angleterre et 1 en Ecosse.

COLONISATION

M. Th. Mettenet-Humbert, 442 rue Principale, vient d'offrir au C. P. R., à l'occasion de l'acquisition de son magasin, 40 échantillons de toutes les sortes de très beaux légumes de Manitoba, à l'effet d'être exposés dans les expositions agricoles de Belgique. Le C. P. R. a ajouté à cet envoi divers échantillons de blé, etc., et le tout vient d'être expédié à M. Armstrong, à Montréal, à l'effet d'être remis à M. Herrebondt, qui ira personnellement en Belgique, son pays natal, pour recommander, avec des preuves à l'appui, la fertilité de notre sol. Bon voyage et bon retour.

PERSONNEL

MM. Bickerdike, vice-président, et D. Rolland, directeur de la Banque Hochelaga, ont passé quelques jours à Winnipeg. à propos de l'établissement d'une succursale de leur banque.

M. Ludger Roux, est parti hier pour visiter sa famille à Stanfold, Qué. Il sera absent 3 mois environ. M Roux n'est pas retourné dans sa famille depuis dix ans. Depuis plusieurs années, M Roux est à l'emploi des RR. SS. de la Charité.

M. Louis St-Laurent est parti hier pour Métis, comté de Rimouski, où il n'est pas retourné depuis onze ans.

Son honneur le lieutenant-gouverneur, qui a souffert ces jours derniers d'une maladie assez grave pour inspirer des craintes, prend beaucoup de mieux et est hors de tout danger.

Chronique Locale.

—Les examens semestriels du Pensionnat de cette ville auront lieu mardi et mercredi, 22 et 23 courant à 9½ heures a.m. et 1½ heure p.m.

—Les examens semestriels de l'Académie Provencher commenceront lundi, le 21 courant à 9 00 heures a.m. et se continueront à 2.00 heures p.m.

—Le conseil a décidé d'obliger les contribuables d'enlever la neige sur les trottoirs qui longent leurs propriétés respectives. Tous sont priés de se conformer à cet arrêté.

—Réduction, réduction, réduction durant le reste du mois. Hardes-faites à réduction, fourrures à réduction, marchandises sèches à réduction, chaussures à réduction chez

F. E. Verge.

—M. J. P. O. Allaire annonce au public que sa tannerie, à Saint-Boniface, est en pleine opération. Tannage et corroyage en général promptement exécutés. Ouvrage garanti. Satisfaction assurée. 3i 10 12 91

—M. Buron prie les personnes qui vont puiser de l'eau à son puits de bien avoir garde d'en répandre sur le trottoir ou près du puits. Le chemin est impraticable. Sous aucune considération, il ne veut que l'on aille remplir des quarts à ce puits.

—La lumière électrique de la N. O. Cie a manqué pendant environ trois-quarts d'heure lundi. L'accident, dit-on, est le fait de quelque farceur ou malfaiteur. Le Cie offre $500 de récompense pour renseignements de nature à faire connaître le coupable.

—Nous apprenons avec plaisir que plusieurs cercles agricoles sont en voie de formation, notamment à Saint-Jean-Baptiste, à Sainte-Agathe et ailleurs. Espérons que les autres localités suivront bientôt leur exemple.

L'Etat du Wisconsin dépense 500 mille piastres par an pour maintenir ses cercles agricoles. Là on connaît et apprécie l'importance de ces organisations.

Chronique de la Province.

Saint-Joseph,

14 déc.—M. Joseph Boudreault a récolté 1.300 minots de blé, 100 minots d'avoine, 100 minots d'orge. M. Boudreault a semé, récolté cette abondante moisson, seul, sans louer aucun service. Il n'avait qu'un attelage de bœufs. Il a dû travailler beaucoup, mais aussi son travail est bien récompensé.

A L'ENCLOS

De la Municipalité de Ritchot, paroisse de Saint-Norbert, Quartier No. 1, depuis le 5 courant, deux vaches roug s ; l'une a l'oreille gauche coupée en biseau ; l'autre a l'extrémité de la corne gauche cassée ; les cornes de cette dernière retournent vers le front.

ZÉPHIRIN BRABANT,
Gardien d'enclos,
3i 10.12.91 Lot No. 137, Saint-Norbert.

AVIS PUBLIC.

Défense est faite d'avancer à crédit à Dame Xavier Devester née Bertrand, au nom du soussigné Xavier Devester, Saint-Alphonse.

3i 9.11.91 XAVIER DEVESTER.

AVIS

Avis est par les présentes donné que personne n'a la permission de prendre du bois sur les terres de la Mission. Par conséquent, si quelqu'un est vu à en prendre, il peut être considéré comme l'ayant volé.

4 ins 18.11.89

Avis est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER.
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.

jno 19.8.91

AGRICULTURE

L'ENGRAISSEMENT DES VOLAILLES

Un mot sur l'engraissement des volailles est bien approprié aujourd'hui, c'est pourquoi nous traduisons du *Farmer's Advocate* ce que dit à ce sujet un grand éleveur de volailles :

" Trois semaines suffisent pour engraisser les volailles. Voici comment je procède à cet engraissement : J'enferme mes volailles dans un local spacieux, obscur et parfaitement exempt d'humidité ; je leur donne pour nourriture de la *moulée* de blé d'inde échaudée alternativement avec de la *moulée* faite de l'avoine et de l'orge mélangées. Je soigne mes volailles trois fois par jour et leur distribue autant de nourriture qu'elles peuvent en consommer chaque fois ; je leur donne aussi de temps à autre des patates bouillies et écrasées avec un peu de fleur d'avoine, elles sont très friandes de ces mets. Pour boissons, je leur donne autant de lait qu'elles peuvent en boire, que ce dernier soit sûr ou non ; je crois même que les volailles préfèrent le lait de beurre à tout autre.

Il est bon d'assaisonner d'un peu de sel la nourriture bouillie qu'on donne aux volailles ; du son de blé mêlé avec du lait et donné de temps en temps les entretient en bonne santé. Il ne faut pas oublier de mettre à la disposition des volailles du gravier, des débris de chaux et d'écailles d'huîtres pour aider la digestion. Pour prévenir les indigestions je mêle de temps en temps dans la nourriture un peu de charbon de bois pulvérisé. Il ne faut pas non plus oublier que les volailles couvertes de vermine n'engraissent pas, c'est pourquoi je mets dans l'appartement où elles se trouvent des boites remplies de terre bien sèche, dans laquelle je jette un peu de souffre. Je place ces boites dans un endroit complètement sec, car si la terre qu'elles contiennent devient humide elles ne sont plus d'aucune utilité. Ce dernier détail, c'est-à-dire, procurer aux volailles un bain de poussière est de la plus haute importance, si l'on veut qu'elles engraissent rapidement.

LES BETTERAVES POUR LES ANIMAUX

Nous voyons avec plaisir que la culture de la betterave (la bette de nos Acadiens) devient de plus en plus générale et que la crainte que l'on entretenait sur la possibilité d'établir des manufactures de betteraves d'une manière permanente, n'a plus sa raison d'être. Il est bien possible qu'une ou deux manufactures de betteraves de ce genre soient suffisantes pour d'ici à quelques années dans notre province, mais rien n'empêche que d'ici à ce temps là, nous cultivions la betterave comme nourriture pour les animaux.

Nous l'avons déjà dit, l'on ne peut se refuser à reconnaître que la betterave est du goût de tous les bestiaux, et qu'elle les entretient en état de bonne santé et de graisse pendant l'hiver, époque où ils manquent généralement de nourriture fraîche.

Les cultivateurs américains, qui ne négligent rien de ce qui peut apporter du profit, cultivent la betterave uniquement pour la nourriture des cochons, auxquels ils donnent les feuilles en automne et les racines en hiver, lorsqu'il convient de compléter leur engrais.

Ils ont observé que le lard des cochons ainsi engraissés est supérieur à celui des autres ; ce qui n'est pas difficile à raison de la surabondance de matières sucrées que contiennent ces racines.

Tous les bestiaux aiment les betteraves, mais elles ne conviennent pas à tous. Les chevaux qui en sont nourris, par exemple, sont moins propres au travail que ceux à qui on donne du foin et de l'avoine. Il en est à peu près de même des bœufs de labour ou de charroi ; mais ceux à l'engrais s'en trouvent extrêmement bien.

Quand aux vaches, c'est leur aliment par excellence, attendu qu'elle leur donne plus de lait qu'aucun autre fourrage.

Les racines de betteraves doivent être données avec modération aux moutons, parce que d'un côté elles les engraissent trop ; c'est ce qui les dispose à la pourriture, et que de l'autre, ils s'en dégoûtent facilement.

Toutes les sortes de volailles excepté les pigeons, se jettent avidement sur les betteraves, surtout lorsqu'elles sont cuites.

On peut facilement les engraisser par ce moyen. Cependant les poules exclusivement nourries de betteraves pondent des œufs inférieurs en bonté à ceux de celles qui vivent de grains.

—Le *Moniteur Acadien.*

Si, lorsqu'un cheval reçoit des blessures qui laissent après elles des cicatrices qui ôtent de la valeur à l'animal, on portait plus d'attention au mal aussitôt qu'il a été infligé, on pourrait souvent prévenir ces cicatrices qui font perdre le quart ou plus de la valeur du cheval. Dans leurs étables, les chevaux se détachent assez souvent, et comme conséquence le maitre s'aperçoit un beau matin qu'une de ses bêtes a reçu de mauvais coups de pied. Pendant l'hiver un crampon de fer à cheval peut infliger une vilaine blessure, qui, si elle n'est pas soignée comme il faut, peut laisser une laide cicatrice, et cependant il n'est pas besoin de plus de connaissance en chirurgie, qu'il n'en faut pour panser une coupure à un de ses doigts. Tout d'abord, lorsqu'une blessure a été infligée, on doit la panser de suite avec le moins de délai possible. S'il s'y trouve de la terre, on la nettoie parfaitement avec une éponge molle et de l'eau tiède. Après quoi, on prend une aiguille convenable (on doit se servir d'une aiguille croche de chirurgiens) et de la grosse soie, on fait le nombre de points de couture nécessaires pour rapprocher et maintenir les bords de la plaie. Ces points ne se font pas comme lorsque l'on coud une étoffe, mais le fil est passé à travers la peau à des points vis-à-vis les uns des autres ; on rapproche les bords de la plaie, et on fait un nœud solide. Si c'est une déchirure, il faut bien faire attention que les parties correspondantes soient rapprochées. S'il survient de l'enflure on l'abat par des applications d'eau froide, et à moins que ce ne soit nécessaire, il faut évirer toute application irritante ou spiritueuse. Le plus souvent la nature opèrera la guérison si on l'assiste dans le commencement. Lorsque la plaie ne paraît pas vouloir guérir et que les applications stimulantes deviennent nécessaires on pourra se servir avec le plus grand avantage de l'onguent suivant : pour une livre de saindoux prenez une roquille de térébenthine et une once de sulfate de cuivre (vitriol bleu) ; pulvérisez le vitriol, faites fondre la graisse, ajoutez-y les autres ingrédients, retirez du feu et remuez jusqu'à ce que ce soit froid ; appliquez-en un peu sur la plaie. Il s'en suivra bientôt une amélioration.

Un vieux cultivateur disait l'autre jour : " Si vous avez assez de fumier pour engraisser cinq arpents de terre, ne le répandez que sur trois ; cela vous paiera mieux. Mettez sur ces trois arpents la même somme d'ouvrage que vous auriez mis sur les cinq et vous serez aussi bien payé. C'est une grande faute très commune chez beaucoup de cultivateurs de vouloir chaque printemps ensemencer le plus de terre possible sans s'occuper si toute cette terre est en état de donner une bonne récolte et partant de payer les travaux qu'on y fait.

Si jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à George P. Rowell & Cie, No. 10, Rue Spruce, New-York.

HOTEL DU CANADA

RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.

VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.

CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.

Prix modérés.

H. BENARD, - - Propriétaire.
25.11.91

J. P. PRUD'HOMME,

Notaire Public,

BLOC JEAN—RUE DUMOULIN,

SAINT-BONIFACE,

Se charge de la rédaction de toutes espèces de contrats, actes de vente, hypothèques, testaments, etc.

Argent à Prêter sur première hypothèque, aux taux les plus réduits.

la.29.10.90

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

MM. François Carrière, jr, et Roger Carrière ont ouvert une *Ecurie de Louage et de Pension* sur la

RUE DUMOULIN, AUX ANCIENNES ÉCURIES PÉLISSIER.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien les encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

CARRIÈRE & FRÈRES,
1a 4.2.91 Rue Dumoulin.

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant
Par Gemmill et May,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

Vous Portez

Un droguier complet dans votre poche, avec une boite des Pilules d'Ayer. Comme elles agissent directement sur l'estomac et les intestins, elles agissent indirectement sur chaque organe du corps. Quand l'estomac est dérangé, la tête affectée, la digestion décline, le sang s'appauvrit et vous devenez une victime facile de n'importe quelle maladie régnante. Mlle. M. E. Boyle, de Wilkesbarre, Pa., exprime toute la vérité en ces mots: **"Je ne me sers d'autre médecine que de celle des Pilules d'Ayer.** Elles sont tout ce que l'on peut avoir besoin, et juste la chose pour épargner son argent dans les mémoires des médecins."

Voici un exemple

D'un Médecin

qui avait perdu sa pharmacie portative, mais qui ayant avec lui un flacon des Pilules d'Ayer, se trouva entièrement équipé.—Le Dr. J. Arrison, de San José, Cal., écrit:

"**Il y a trois ans,** par le plus grand des hasards, je fus forcé, à vrai dire, de prescrire des Pilules d'Ayer pour plusieurs hommes malades parmi un parti d'ingénieurs dans les montagnes de la Sierra Nevada, ma pharmacie portative ayant été perdue en traversant un torrent. Je fus surpris et enchanté de l'action des Pilules, tellement, en vérité, que je fus amené à en faire un autre essai, aussi bien que de votre Pectoral-Cerise et de votre Salsepareille. Je n'ai que des louanges à vous offrir en leur faveur."

Le Dr. John W. Brown, d'Oceana, W. Va., écrit: "J'ordonne des Pilules d'Ayer dans ma pratique, et les trouve excellentes. J'insiste pour leur usage général dans les familles."

Le Dr. T. E. Hastings, de Baltimore, Md., écrit: "Les Pilules d'Ayer contrôlent et guérissent les maux pour lesquels elles sont désignées: une preuve excellente de leur efficacité. Elles sont le meilleur cathartique et le meilleur apéritif que l'on puisse se procurer."

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

LA BANQUE MOLSON.

INCORPORÉE D'APRÈS UN ACTE DU PARLEMENT EN 1855.

Capital, tout payé - - - - $2,000,000
Fond de réserve - - - - 1,100,000

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

DIRECTEURS :

John H. R. Molson, Président.
R. W. Shepherd, Vice-Président.
S. H. Ewing, W. M. Ramsay, H. Archibald.
S. Finley, Sir D. L. Macpherson, K.C M.G.
F. Wolferstain Thomas, Gérant Général,
A. D. Durnford, Inspecteur.

SUCCURSALES :

Aylmer, Ont,	Montréal,	St. Hyacinthe, Q.
Brockville,	Morrisburg,	St. Thomas, Ont
Clinton,	Norwich,	Toronto,
Exeter,	Owen Sound,	Trenton
Hamilton,	Ridgstown,	Waterloo, Ont.,
London,	Smith's Falls,	West Toronto Jc
Meaford,	Sorel, P.Q.,	Woodstock, Ont.

SUCCURSALE DE WINNIPEG.

Une succursale de cette banque a été ouverte le 2 janvier 1891, pour la transaction d'affaires générales de banque, dans la bâtisse actuellement occupée par la compagnie dite *Manitoba Mortgage & Investment Co.*, avenue du Portage, Winnipeg.

Patronage sollicité.

WM. G. NICHOLLS,
jl j.7.1 Gérant.

BRAULT & CIE

Successeurs de Radiger & Cie

Marchands de Vins et Liqueurs

477—RUE MAIN, WINNIPEG—477

P. BRAULT & CIE désirent donner avis aux lecteurs du *Manitoba* qu'ils ont succédé à la maison si ancienne et si avantageusement connue de RADIGER & CIE. Ils espèrent que les agrandissements et améliorations de leur maison, leur attirera une bonne proportion du commerce de Saint-Boniface et autres paroisses françaises.

L'ASSORTIMENT EST CONSIDÉRABLE ET VARIÉ. BAS PRIX.

21.10.91

MAISON DE PENSION

Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph

SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

Regis Peloquin.

VOITURE DE PLACE A TOUTES HEURES.

Ordres remplis avec une ponctualité irréprochable.

Le patronage de Saint-Boniface est sollicité.

Téléphone 262, Winnipeg.

Ecurie de Tyndale, Rue James Ouest, Winnipeg. 1a 18.11.91

ECURIE DE LOUAGE.

No. 45 AVENUE DU PORTAGE, No. 45 WINNIPEG.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Consultations à toute heure.

Téléphone No. 607. 1a 5 3 90

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

Rue Dumoulin.

— STOCK COMPLET DE —

DROGUES, MEDECINES PATENTEES,

PARFUMS. SAVONS.

TOUTES ESPECES DE TEINTURES.

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

Dr J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88.

RICHARD & CIE

—IMPORTATEURS DE—

Vins, Liqueurs Et Spiritueux.

—365—

Rue Principale, Winnipeg

HOTEL DE QUEBEC

AVENUE TACHE,

Saint-Boniface. Man.

ELIE CHAMBERLAND, Prop.

DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à dîner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,

Marchand de Tabac, Fruits, etc

Avenue Taché, Saint-Boniface.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

LIBRAIRIE KEROACK,

547–Rue Principale, Winnipeg–547

— ET —

Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

HOTEL SAINT-BONIFACE.

COIN DES RUES TACHÉ ET NOTRE-DAME.

FIDÈLE MONDOR, Propriétaire

De première classe, sous tous les rapports. Aussi bonnes écuries.

Prix modérés. La maison est avantageusement connue. 1a.7.11.88

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.

1a.7.11.89.

JOHN BEDARD

Mecanicien

— ET —

Machiniste,

FABRICANT ET COMMERÇANT DE

TOUTE ESPECE DE MACHINERIE.

Ouvrages en Fer et en Cuivre fondus.

Reparation :-: de :-: Machines

(Les machines à vapeur une spécialité.)

TOUT OUVRAGE EST GARANTI.

PRIX MODÉRÉS.

S'adresser aux bureaux de la Cie :

BARB WIRE WORKS CO.

6m.27.9.88. **47 Rue Lombard, Winnipeg.**

MESDAMES, PRETEZ VOTRÉ ATTENTION !

NOUS AVONS ACHETÉ LA BALANCE D'UN FONDS DE GROS

D'Etoffes a Robes, Etc.,

Et nous les détaillerons

PENDANT LE RESTE DU MOIS

A :-: MOITIE :-: PRIX.

Ces étoffes sont actuellement à notre étalage au

No. 432 RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

Remarquez nos prix :

Cachemires de couleurs, tout laine, de toutes les nuances à la mode, vant 75 cts la verge, pour 37½ cts. Valant 50 cts pour 25 cts.

Etoffes tout laine, nuances écossaises, double largeur, pour 25 cts. Outre ce que ci-dessus, nous avons une quantité considérable D'AUTRES ETOFFES tout laine, valant 30 cts pour 17½ cts.

— AUSSI —

Etoffes double largeur. Etoffe à Manteaux noire, valant $3.00 pour $1.50 ; valant $2.50 pour $1.25.

NOUS POUVONS ajouter que ce sont là les meilleurs prix que nous avons jamais offerts ; ces marchandises sont nouvelles et arrivent directement.

VENEZ A NOTRE POPULAIRE MAGASIN D'ETOFFES A ROBES AVANT D'ALLER AILLEURS.

GEO. H. RODGERS & CIE.

432 et 470 rue Principale, Winnipeg.

SUCCURSALE A GLENBORO.

N.B.—M. JOSEPH LACHAMBRE est préposé à notre pratique française. Inutile de dire que ce Monsieur executera toutes leurs commandes à leur satisfaction. 15.4

LA LOTERIE de la PROVINCE de QUEBEC

AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATURE.

Etablie pour des fins d'utilité publique, telles que Centre d'Instruction et érection d'un grand édifice pour la Société St.-Jean-Baptiste de Montréal.

TIRAGES BI-MENSUELS EN 1891.

3 et 17 Juin
1 " 15 Juillet
5 " 19 Aout
2 " 16 Septembre
7 et 21 Octobre
4 " 18 Novembre
2 " 16 Decembre

3134 LOTS
Valant $52,740

GROS LOT
Valant $15,000

Le Billet, - $1.00
11 Billets pour $10

Demandez les circulaires.

1a 20.8.90

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Lot	valant	$15,000—	$15,000
1	"	"	5,000—	5,000
1	"	"	2,500—	2,500
1	"	"	1,250—	1,250
2	Lots	"	500—	1,000
5	"	"	250—	1,250
25	"	"	50—	1,250
100	"	"	25—	2,500
200	"	"	15—	3,000
500	"	"	10—	5,000
Lots Approximatifs				
100	"	"	25—	2,500
100	"	"	15—	1,500
100	"	"	10—	1,000
999	"	"	5—	4,995
999	"	"	5—	4,995
3134	Lots	valant	- -	$52,740

S. E. LEFEBVRE,
Gerant.
81, Rue St. Jacques, Montréal, Canada.

M. HUGHES & CO.

—: MEUBLES :—

EN GROS ET EN DÉTAIL,

Bloc de l'ancienne maison "Potter,"

Nos. 315 et 317

Coin des rues Principale et Notre-Dame Est, Winnipeg.

Ce qu'il y a de mieux et de meilleur marché dans Winnipeg.

SATISFACTION :-: GARANTIE.

ENTREPRENEURS

— DE —

Pompes Funebres

— ET —

EMBEAUMEURS.

Un assortiment complet de Cercueils.

Magasin ouvert jour et nuit.

Telephone No. 413.

1a 29.7.91 **M. HUGHES & CO.**

DICK, BANNING & CIE.,

MARCHANDS DE

BOIS EN GROS,

COMMERÇANTS ET FABRIQUANTS

MOULINS :-: KEEWATIN.

Toujours en vente quantité de Bois de Construction, Châssis, Portes, Lattes, Bardeaux, Papier Feutre et Papier Goudronné, et matériaux de construction généralement.

PRIX OBTENUS SUR DEMANDE A CET EFFET.

Bureau Principal et Cour :

Vis-a-vis la Gare des Voyageurs du C. P. R., A WINNIPEG.

Succursale a Portage-la-Prairie. 6m 15.4

E. L. JOYAL,

Sellier et Harnacheur

363 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,

(Porte voisine de MM. Richard & Cie.)

HARNAIS ET SELLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.

Gros Harnais pour la Ferme, de $18.00 et plus. Harnais de Buggy, de $10.00 et plus. Bourrure de Coton pour dedans de Collier, à $1.25 la paire. Bourrures de Collier, de $2.00 et plus.

BRIDES, GUIDES, LICOUX, SANGLES POUR COUVERTES, SNAPS, ETRILLES, BROSSES, FOUETS, ETC., AUX PLUS BAS PRIX.

Toute commande sera exécutée avec promptitude et exactitude.

M. E. L. Joyal importe directement de Montréal, ce qui lui permet de vendre à bas prix.

6m. 31.10.89 **E. L. JOYAL.**

IMPRIMERIE

DU

Journal "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMM
PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

—(o TOUTES ESPECES DE o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

Manitoba